Une image contenant symbole, Emblème, texte, écusson

Description générée automatiquementProvince de Québec

# Municipalité du village de Hemmingford

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENTS 308-3, 343 ET 344**

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que le règlement # 308-3, et #343 adopté par le Conseil municipal le 12 août entrent en vigueur le 12 août 2025:

* Adoption du règlement numéro 308-3 relatif au règlement déléguant aux fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d’autoriser les dépenses, de passer des contrats et l’embauche des employés au nom de la municipalité
* Adoption du règlement numéro 343 concernant les règles de régie interne et de procédures des séances du conseil
* Adoption du règlement numéro 344 concernant la tarification des services d’eau

Toute personne intéressée peut consulter les règlements à l’Hôtel de Ville, situé au 505, rue frontière (bureau 5), Hemmingford, Québec, J0L 1H0, aux heures normales d’ouverture. Également, les règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité.

Donné au village de Hemmingford, ce 12e du mois d’août 2025.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Annick Brunet

Directrice générale adjointe, greffière et trésorière

Une image contenant symbole, Emblème, texte, écusson

Description générée automatiquementProvince de Québec

# Municipalité du village de Hemmingford

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Annick Brunet, directrice générale adjointe, greffière adjointe et trésorière de la Municipalité du village de Hemmingford, certifie sous mon serment d’office avoir publié le 12 août 2025 l’avis public de mise en vigueur des règlements numéros # 308-3, # 343 et #344, et en le diffusant sur le site Internet de la Municipalité du village de Hemmingford. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 août 2025.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Annick Brunet

Directrice générale adjointe, greffière-trésorière